

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 3 mars 2008, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Lise Mélançon, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Michel Poisson, par la prière d'usage.

08-03-13 INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Éric Chartier

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-14 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. François Gingras

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-15 PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2008

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2008, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Daniel Baker

D'APPROUVER le procès-verbal du 4 février 2008 en apportant les corrections suivantes aux résolutions no 08-02-03 et 08-02-11 :

« **D'APPROUVER** le procès-verbal du 3 décembre 2007 et de son ajournement du 17 décembre 2007 tel que rédigé ».

«Le montant aurait dû être : 41 359,20 \$ »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ANUULATION DE PAIEMENT

Le paiement de la facture no 115010, de Marius Marcoux & Fils au montant de 1 371,43 \$, a été annulé en raison du paiement de cette facture par la Corporation Villeraïne St-Philias.

08-03-16

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL ET DES ÉTATS FINANCIERS 2007

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'ADOPTER le rapport financier et les états financiers 2007, tel que préparés par la firme comptable Longchamps, Proulx CA inc. et présentés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-17

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Réjean Perron

D'ORDONNER à la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre avant le 7 mars 2008, au bureau de la Municipalité régionale de comté de l'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

<u>Nom</u>	<u>Matricule</u>		
Jocelyn Boilard	32085-9732-86-4580		
<u>Taxes Municipales</u>	<u>Taxes scolaire</u>	<u>Frais</u>	<u>Total</u>
314,88 \$	6,08 \$	38,52 \$	359,48 \$

<u>Nom</u>	<u>Matricule</u>		
Jocelyn Boilard	32085-9832-19-0025		
<u>Taxes Municipales</u>	<u>Taxes scolaire</u>	<u>Frais</u>	<u>Total</u>
336,00 \$	6,39 \$	41,10 \$	383,49 \$

<u>Nom</u>	<u>Matricule</u>		
Diane Dagneault/Serge Lavoie	32085-9839-82-9435		
<u>Taxes Municipales</u>	<u>Taxes scolaire</u>	<u>Frais</u>	<u>Total</u>
2 541,14 \$	224,28 \$	233,37 \$	2 998,79 \$

<u>Nom</u>	<u>Matricule</u>
Nancy Rivard/Sylvain Matton	32085-9738-63-9424

<u>Taxes municipal</u>	<u>Taxes scolaire</u>	<u>Frais</u>	<u>Total</u>
1 266,98 \$	114,47 \$	136,23 \$	1 517,68 \$

<u>Nom</u>	<u>Matricule</u>
Patrick Pilote	32085-9939-15-4993

<u>Taxes municipal</u>	<u>Taxes scolaire</u>	<u>Frais</u>	<u>Total</u>
3 622,94 \$	178,12 \$	31,21 \$	3 832,27 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-18 ENTENTE DE SERVICE, LAVERY, DE BILLY

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER l'adhésion à l'offre de services professionnels en droit municipal, de la firme d'avocats, Lavery, De Billy, pour un montant de 1 000,00 \$, payable en deux versements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-19 PARTICIPATION BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes de participer financièrement à la Bibliothèque Municipale-Scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de notre municipalité pourraient avoir accès gratuitement à ce service;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté.

EN COSNÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'ADOPTER l'entente telle que formulée.

QU'un montant de 3 000, \$ soit versé à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à la suite de la signature de l'entente par les deux parties.

QUE monsieur le conseiller Daniel Baker soit nommé pour siéger au Conseil d'administration de la Bibliothèque. Madame la conseillère Lise Mélançon agira comme substitut de M. Baker.

QU'un montant de 3 000 \$ soit affecté du surplus accumulé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-20 INVITATION ORAPÉ À UN SOUPER-BÉNÉFICE

Il est proposé par M. Réjean Perron
Et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'AUTORISER l'inscription de deux personnes au souper-bénéfice de l'ORAPÉ, qui aura lieu le 11 avril, au coût de 75 \$/personne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-21 ENTENTE MUNICIPALITÉ-CORPORATION VILLERAINÉ ST-PHILIAS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de détenir une entente entre la Municipalité et la Corporation Villeraïne St-Philias, pour l'administration de la Salle Firmin-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ADOPTER l'entente telle que rédigée.

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Villeroy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-22 TABLE ENFANCE-FAMILLE DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. François Gingras

Que la municipalité de Villeroy mandate la municipalité de la Paroisse de Plessisville pour le Regroupement des camps de jour de l'Érable, à la préparation d'une demande de subvention régionale dans le cadre du programme d'encouragement à la pratique régionale du loisir au Centre-du-Québec (PEPL), offert par l'Unité régionale du loisir et de sport du Centre-du-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-23 COÛT DE PARTICIPATION AU COMITÉ CAMPS DE JOUR DE L'ÉRABLE

ATTENDU QUE le Comité Camps de jour de l'Érable vise à regrouper 10 municipalités de la MRC de l'Érable offrant des Camps de jour/garde estival;

ATTENDU QU'il est résolu d'adhérer au Comité Camps de jour de l'Érable;

ATTENDU QUE le coût pour la coordination et le soutien à l'organisation des camps de jour sur le territoire de la MRC de l'Érable est estimé à 9 500,00 \$;

ATTENDU QUE le Comité Camps de jour de l'Érable prévoit une répartition équitable de ce coût entre les municipalités-membre, en fonction du nombre d'inscriptions au camp de jour;

ATTENDU QUE des démarches sont entreprises pour obtenir des paliers territorial (MRC) et régional (CRÉCQ) un soutien financier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. Réjean Perron

QU'en tant que municipalité adhérant au Comité Camps de jour de l'Érable, que sur une base de 7 municipalités participantes et de 300 inscriptions annuelles, payer une quote-part de 250,\$ à ce comité et de prévoir un montant 5,00 \$ par inscription au camp de jour advenant que le soutien financier attendu fasse défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-24

**GESTION ADMINISTRATIVE PAR LA PAROISSE DE PLESSISVILLE,
« SOUTIEN AU CAMPS DE JOUR »**

ATTENDU QUE des municipalités de l'Érable se regroupent pour offrir un camp de jour aux jeunes durant la période estivale;

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy désire participer à ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Plessisville offre son aide technique pour administrer le programme sans frais pour les municipalités participantes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. François Gingras

QUE le conseil municipal de Villeroy délègue à la municipalité de la Paroisse de Plessisville, la gestion administrative du programme de camps de jour de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Réjean Perron, qu'un *Règlement modifiant le règlement no 03-CM-101 concernant les nuisances* sera adopté lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.

08-03-25

SOUPER CONFÉRENCE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER la réservation d'une table, au coût de 210, \$, pour assister au souper-conférence avec la ministre des Affaires municipales et des Régions.

QUE ce souper est organisé au profit de Partenaires 12-18 de l'Érable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLD DE L'ÉRABLE

L'assemblée générale annuelle du CLD de l'Érable aura lieu le 26 mars prochain à Ste-Sophie.

08-03-26

GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS

Il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER l'inscription d'une personne au Grand Prix du Tourisme Québécois, qui aura lieu le 27 mars 2008, au coût de 50,\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INVITATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DES ORGANISMES MUNICIPAUX

Trois organismes municipaux, soient la Corporation de développement économique de Villeroy, le Festival de la Canneberge et les Loisirs Festigrouille tiendront leur assemblée générale annuelle, le mardi 18 mars 2008.

CONSULTATION-LIGNES DIRECTRICE CONCERNANT LE BRUIT FERROVIAIRE

Des commentaires concernant principalement le bruit émis par le sifflet des locomotives, ont été transmis au secrétaire de l'Office des transports du Canada, dans le cadre de la consultation.

DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE LA CSBF

La Commission scolaire des Bois-Francs a déposé son Plan triennal de répartition des immeubles. L'École Centrale figure dans ce plan.

08-03-27

PACTE RURAL 2007-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à réaliser la démarche de réflexion et de consultation demandée dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus, soit l'identification des forces et des faiblesses de la municipalité ainsi que la détermination des principaux objectifs de développement et des projets en lien avec ces dernières;

CONSIDÉRANT la démarche de consultation réalisée dans la communauté en regard des éléments précédemment mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par Mme Lise Mélançon

QUE la Municipalité de Villeroy dépose pour approbation à la MRC de l'Érable les documents suivants :

- Identification des forces et des faiblesses de la municipalité
- Plan d'action de la municipalité
- Description de la démarche de consultation réalisée dans la communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-28

AMÉNAGEMENT DE LA BRANCHE NO 2 DE LA RIVIÈRE BRAS-DE-FANFAN (FRUIT D'OR)

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

QU'une demande soit faite à la MRC de l'Érable de prendre en charge la supervision des travaux d'aménagement de la branche no 2 de la rivière du Bras-de-Fanfan, situé sur les lots 723-571, 723-571-2, 723-571-3, 723-572, 723-573, 723-573-1 de la Paroisse St-Jean-Deschaillons appartenant à Fruit d'Or inc.

QUE les frais reliés à ces travaux seront défrayés par les personnes concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-03-29

AMÉNAGEMENT DE LA BRANCHE NO 18 DE LA RIVIÈRE-AUX-ORMES (CANNEBERGES ATOCANNE INC.)

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

QU'une demande soit faite à la MRC de l'Érable de prendre en charge la supervision des travaux d'aménagement de la branche no 18 de la rivière Aux Ormes, situé sur les lots 723-409 à 723-415 de la Paroisse St-Jean-Deschaillons appartenant à Canneberges Atocanne, propriété de M. Patrick Bédard.

QUE les frais reliés à ces travaux seront défrayés par les personnes concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3-30

AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE-AUX-ORMES

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Éric Chartier

QU'une demande soit faite à la MRC de l'Érable de prendre en charge la supervision des travaux d'aménagement de la branche no 2 de la rivière du Bras-de-Fanfan, situé sur les lots 723-554, 723-553, 723-552, de la Paroisse St-Jean-Deschaillons appartenant à M. Armand Pilote.

QUE les frais reliés à ces travaux seront défrayés par les personnes concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3-31

ENTRETIEN COUVERTURE ENTRÉE DE LA SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER la vérification de la couverture de l'entrée de la Salle municipale (galerie) et que si besoin est pour des mesures sécuritaires, de faire enlever cette couverture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3-32

COMPTES

Il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. Réjean Perron

D'ACCEPTER les comptes du mois de février 2008, pour un montant de 61 390,33 \$ tel que présentés et payés.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Angèle Germain
Sec.-très.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Départ de monsieur le conseiller Éric Chartier

3-33

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

DE LEVER l'assemblée à 21h55h

Michel Poisson, maire

Angèle Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière